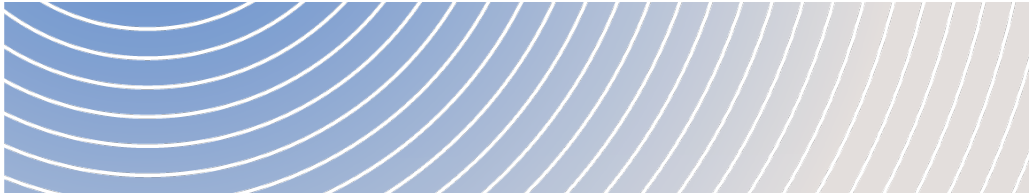




# États financiers de fin d'exercice

## Exercice financier 2022-2023



Novembre 2023



© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2023.

Cette publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne dans la mesure où la source est indiquée en entier.

Toutefois, la reproduction multiple de cette publication en tout ou en partie à des fins de redistribution nécessite l'autorisation écrite préalable de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0H3 ou [information@iaac-aeic.gc.ca](mailto:information@iaac-aeic.gc.ca).

No de catalogue : En104-30F-PDF

ISSN : 2818-0917

Le document est aussi publié en anglais, sous le titre : Year-End Financial Statements.



# États financiers de fin d'exercice Exercice financier 2022- 2023

## Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et de toutes les informations contenues dans ces états financiers incombe à la direction de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence). Ces états financiers ont été préparés par la direction en utilisant les méthodes comptables du gouvernement du Canada, qui sont basées sur les normes comptables du secteur public canadien.

La direction est également responsable de l'intégrité et de l'objectivité des informations contenues dans ces états financiers. Certaines informations contenues dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent dûment compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et d'établissement de rapports, la direction tient un ensemble de comptes qui fournit un enregistrement centralisé des transactions financières de l'Agence. Les informations financières présentées dans le cadre de la préparation des comptes publics du Canada et incluses dans le rapport ministériel sur les résultats de l'Agence sont conformes à ces états financiers.

La direction est également responsable du maintien d'un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les transactions sont correctement autorisées et enregistrées conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux autres lois, règlements, autorités et politiques applicables.

La direction s'efforce de garantir l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en sélectionnant, en formant et en perfectionnant avec soin un personnel qualifié, en



prenant des dispositions organisationnelles prévoyant une répartition appropriée des responsabilités, en mettant en place des programmes de communication visant à garantir que les règlements, les politiques, les normes et les autorités de gestion sont compris dans l'ensemble de l'Agence et en procédant à une évaluation annuelle, fondée sur les risques, de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour réduire les risques à un niveau raisonnable sur la base d'un processus continu d'identification des risques clés, d'évaluation de l'efficacité des contrôles clés associés et d'ajustements nécessaires.

Les états financiers de l'Agence n'ont pas été vérifiés.

---

Terence Hubbard  
Président  
13 septembre 2023

---

Joelle Raffoul  
Vice-présidente par intérim, Services intégrés et dirigeante  
principale des finances  
8 septembre 2023

<b>Agence d'évaluation d'impact du Canada</b>		
<b>État de la situation financière (non audité)</b>		
<b>Au 31 mars</b>		
<b>(en dollars)</b>		
	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Passifs</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	6 936 984	9 608 604
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	2 685 754	3 163 543
Avantages sociaux futurs (note 5)	1 014 119	1 028 113
<b>Total des passifs</b>	<b>10 636 857</b>	<b>13 800 260</b>
<b>Actifs financiers</b>		
Montant à recevoir du Trésor	6 231 964	8 271 609

<b>Agence d'évaluation d'impact du Canada</b> <b>État de la situation financière (non audité)</b> <b>Au 31 mars</b> <b>(en dollars)</b>		
	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Comptes débiteurs et avances (note 6)	1 151 062	1 916 861
<b>Total des actifs financiers bruts</b>	<b>7 383 026</b>	<b>10 188 470</b>
<b>Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement</b>		
Comptes débiteurs et avances (note 6)	(494 797)	(675 108)
<b>Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement</b>	<b>(494 797)</b>	<b>(675 108)</b>
<b>Total des actifs financiers nets</b>	<b>6 888 229</b>	<b>9 513 362</b>
<b>Dette nette de l'Agence</b>	<b>(3 748 628)</b>	<b>(4 286 898)</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 7)	708 717	652 502
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>708 717</b>	<b>652 502</b>
<b>Situation financière nette de l'Agence</b>	<b>(3 039 911)</b>	<b>(3 634 396)</b>
Obligations contractuelles (note 8) Passifs éventuels (note 9) Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers. Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.		

<b>Agence d'évaluation d'impact du Canada</b> <b>État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)</b> <b>Pour l'exercice se terminant le 31 mars</b> <b>(en dollars)</b>			
	<b>2023 Résultats prévus</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Charges</b>			
Relations autochtones et d'engagement	14 691 166	11 454 099	11 211 171
Évaluation administrative, conduite et surveillance	53 164 329	58 384 344	56 220 071
Services internes	16 963 873	11 691 475	14 091 443
<b>Total des charges</b>	<b>84 819 368</b>	<b>81 529 917</b>	<b>81 522 684</b>
<b>Revenus</b>			
Services d'évaluation environnementale et de formation	2 600 000	2 133 148	2 268 029
Revenus divers	0	836 327	1 156 923
<b>Total des revenus</b>	<b>2 600 000</b>	<b>2 969 475</b>	<b>3 424 953</b>
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts</b>		<b>78 560 443</b>	<b>78 097 732</b>
<b>Financement du gouvernement et transferts</b>			
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada		73 054 480	67 389 020
Variation des montants à recevoir du Trésor		(2 039 645)	2 831 382
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)		8 140 092	8 209 147

<b>Agence d'évaluation d'impact du Canada</b> <b>État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)</b> <b>Pour l'exercice se terminant le 31 mars</b> <b>(en dollars)</b>			
	<b>2023</b> <b>Résultats</b> <b>prévus</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts gouvernementaux</b>		<b>(594 485)</b>	<b>(331 818)</b>
<b>Situation financière nette de l'Agence – début de l'exercice</b>		<b>(3 634 396)</b>	<b>(3 966 214)</b>
<b>Situation financière nette de l'Agence – fin de l'exercice</b>		<b>(3 039 911)</b>	<b>(3 634 396)</b>
Information sectorielle (note 11) Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers. Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.			
<b>Agence d'évaluation d'impact du Canada</b> <b>État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)</b> <b>Pour l'exercice se terminant le 31 mars</b> <b>(en dollars)</b>			
	<b>2023</b>	<b>2022</b>	
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>(594 485)</b>	<b>(331 818)</b>	
<b>Variation attribuable aux immobilisations corporelles</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	336 401	184 259	
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(280 186)	(272 382)	

<b>Agence d'évaluation d'impact du Canada</b> <b>État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)</b> <b>Pour l'exercice se terminant le 31 mars</b> <b>(en dollars)</b>			
	<b>2023</b> <b>Résultats</b> <b>prévus</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Total de la variation attribuable aux immobilisations corporelles</b>	<b>56 215</b>	<b>(88 123)</b>	
<b>Augmentation (diminution) nette de la dette nette de l'Agence</b>	<b>(538 270)</b>	<b>(419 941)</b>	
<b>Dette nette de l'Agence – début de l'exercice</b>	<b>4 286 896</b>	<b>4 706 837</b>	
<b>Dette nette de l'Agence – fin de l'exercice</b>	<b>3 748 626</b>	<b>4 286 896</b>	
Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers. Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.			
<b>Agence d'évaluation d'impact du Canada</b> <b>État des flux de trésorerie (non audité)</b> <b>Pour l'exercice se terminant le 31 mars</b> <b>(en dollars)</b>			
	<b>2023</b>	<b>2022</b>	
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts	78 560 443	78 097 732	
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations corporelles	(280 186)	(272 382)	



<b>Agence d'évaluation d'impact du Canada</b> <b>État des flux de trésorerie (non audité)</b> <b>Pour l'exercice se terminant le 31 mars</b> <b>(en dollars)</b>		
	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(8 140 092)	(8 209 147)
Autres transferts d'actif et de passif (vers)/en provenance d'autres ministères	0	0
Variations du bilan:		
Augmentation (diminution) des comptes débiteurs et des avances	(585 488)	(294 601)
Diminution (augmentation) des comptes créditeurs et des charges à payer	2 671 620	0
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	477 789	0
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	13 994	0
<b>Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement</b>	<b>72 718 079</b>	<b>69 321 601</b>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	336 401	184 259
<b>Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada</b>	<b>73 054 480</b>	<b>69 505 860</b>
Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers. Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.		

# Agence d'évaluation d'impact du Canada



# Notes relatives aux états financiers (non audités) Pour l'exercice se terminant le 31 mars

---

## 1. Autorisations et objectifs

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada est une entité fédérale qui relève du ministre de l'Environnement et du Changement climatique. La *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI) est entrée en vigueur le 28 août 2019, élargissant le mandat de l'Agence et ses responsabilités en tant que seule Agence responsable des évaluations d'impact et en tant que coordonnateur de la Couronne responsable de la consultation des Autochtones pour les projets désignés.

L'Agence fournit des évaluations de grande qualité des effets environnementaux, économiques, sociaux, sanitaires et relatifs aux genres, afin de soutenir la prise de décisions gouvernementales dans l'intérêt public. Les évaluations sont fondées sur des preuves et veillent à ce que les effets positifs et négatifs et les répercussions sur les groupes autochtones et leurs droits soient pris en compte afin de favoriser la durabilité.

L'Agence met en œuvre quatre programmes de financement dont l'objectif est de favoriser une prise de décision mieux informée grâce à la participation active du public et des groupes autochtones; un engagement efficace du public et des peuples autochtones dans l'élaboration des orientations, des règlements et de la législation; une politique et des orientations fondées sur des preuves plus solides pour les évaluations d'impact grâce à une base de connaissances améliorée et plus diversifiée, et une capacité accrue des communautés autochtones à s'engager dans des consultations et à les mener à bien.

De plus, le président de l'Agence est l'administrateur fédéral chargé d'examiner les projets de nature fédérale en vertu des régimes de protection environnementale et sociale énoncés dans les chapitres 22 et 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1975.

L'Agence mène ses activités conformément à deux programmes différents : Évaluations d'impact et Services internes.

L'Agence est responsable de réaliser des évaluations environnementales et des évaluations d'impact de grande qualité, fondées sur la science, les connaissances autochtones et d'autres données probantes. Il s'agit notamment de réaliser des évaluations et de soutenir les évaluations menées par des commissions d'examen, en veillant à ce qu'elles s'appuient sur les meilleures données disponibles et à ce qu'elles favorisent les effets positifs tout en minimisant les effets négatifs grâce à des mesures d'atténuation. Les preuves comprennent les effets économiques,

environnementaux, sociaux, sanitaires, les connaissances autochtones, l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) et/ou les effets cumulatifs, selon le cas.

Pour faciliter la réalisation de ces évaluations et apporter des éléments de certitude et de clarté aux promoteurs, aux autres instances, aux peuples autochtones et au public, l'Agence élabore des cadres législatifs et politiques, des outils, des orientations et des bonnes pratiques et en fait la promotion.

Les services internes comprennent des activités et des ressources connexes afin de répondre aux besoins des programmes et de satisfaire aux autres obligations de l'Agence. Ils comprennent les services de gestion et de supervision, les services de communications, les services juridiques, les services de gestion des ressources humaines, les services de gestion financière, les services de gestion de l'information, les services de technologie de l'information, les services d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, les services immobiliers, les services de gestion du matériel, les services d'acquisition, les services de voyage et d'autres services administratifs. Les services internes comprennent les activités et les ressources qui s'appliquent au sein d'une organisation, et non celles qui sont fournies pour un programme en particulier.

---

## 2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers sont préparés en utilisant les méthodes comptables de l'Agence indiquées ci-dessous, lesquelles sont basées sur les normes comptables du secteur public canadien. La présentation et les résultats obtenus à l'aide des méthodes comptables énoncées n'entraînent pas de différences significatives par rapport aux normes comptables du secteur public canadien.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

### a. Autorisations parlementaires

L'Agence est financée par le gouvernement du Canada par le biais d'autorisations parlementaires. Les rapports financiers relatifs aux autorisations accordées à l'Agence ne correspondent pas aux rapports financiers établis conformément aux principes comptables généralement acceptés, étant donné que les autorisations sont essentiellement fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les éléments comptabilisés dans l'état des opérations et de la situation financière nette du ministère et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations du Parlement. La note 3 présente un rapprochement entre les bases d'établissement de rapports. Les montants des résultats prévus dans les sections « Dépenses » et « Recettes » de l'état des résultats et de la situation financière nette du ministère sont les montants indiqués dans l'État des résultats prospectif 2023-2024. Les montants des résultats prévus dans la section « Financement public et transferts » de l'état des résultats et de la situation financière nette du ministère et dans l'état de la variation de la dette nette du ministère ont été préparés à des fins de gestion interne et n'ont pas été publiés antérieurement.

**b. Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada**

L'Agence fonctionne dans le cadre du Trésor, qui est administré par le Receveur général du Canada. Tous les fonds reçus par le ministère sont déposés au Trésor et tous les décaissements effectués par l'Agence sont payés à partir du Trésor. La trésorerie nette fournie par le gouvernement est la différence entre tous les encaissements et tous les décaissements, y compris les transactions entre les départements du gouvernement.

**c. Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)**

Les montants à recevoir du Trésor ou qui y sont dus découlent d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération influe sur les autorisations de l'Agence et celui où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que l'Agence a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

**d. Revenus**

Les revenus provenant des droits réglementaires sont constatés en fonction des services fournis au cours de l'exercice. Les fonds reçus de tiers externes à des fins précises sont comptabilisés à leur réception à titre de revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus reportés se composent des montants reçus à l'avance pour la livraison de biens et la prestation de services qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur où ils seront gagnés. Les autres recettes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'événement générateur des recettes s'est produit. Les revenus non disponibles ne peuvent servir à acquitter les passifs du Ministère. Si l'administrateur général (AG) est censé assurer le contrôle comptable, il n'a aucune autorité en ce qui concerne l'utilisation des recettes non disponibles. Par conséquent, les recettes non disponibles sont considérées comme étant gagnées pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentées comme une réduction des recettes brutes de l'entité.

**e. Charges**

Les paiements de transfert sont passés en charges durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités pour accidents de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

**f. Avantages sociaux futurs**

- i. Prestations de retraite – Les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du ministère au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. La responsabilité de l'Agence à l'égard du régime se limite à ses cotisations. Les excédents ou déficits actuariels sont comptabilisés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en tant que promoteur du régime.
- ii. Indemnités de départ – L'accumulation de l'indemnité de départ en cas de départ volontaire a cessé progressivement pour les groupes d'employés applicables. L'obligation résiduelle à l'égard des employés qui n'ont pas retiré d'indemnité est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur

une base actuarielle pour les indemnités de départ de l'ensemble des employés du gouvernement.

g. **Comptes débiteurs**

Les comptes débiteurs sont initialement comptabilisés au coût. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

h. **Actifs non financiers**

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, comme décrit à la note 7. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles excluent les biens immobiliers situés dans les réserves, définis dans la *Loi sur les Indiens*, les œuvres d'art, les collections muséales et les terres publiques auxquelles n'est attribué aucun coût d'acquisition, ainsi que les actifs incorporels.

Les stocks sont évalués au prix coûtant et sont constitués de pièces détachées et de fournitures détenues en vue de la livraison future de programmes et qui ne sont pas principalement destinées à la revente. Les stocks qui n'ont plus de potentiel de service sont évalués au plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation.

i. **Passif éventuel**

Les passifs éventuels, y compris la provision pour garanties, sont des passifs potentiels qui peuvent devenir des passifs réels lorsqu'un ou plusieurs événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Si l'événement futur est susceptible de se produire ou de ne pas se produire, et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être faite, une provision est constituée et une charge est enregistrée dans les autres dépenses. Si la probabilité n'est pas déterminable ou si un montant ne peut être raisonnablement estimé, l'éventualité est mentionnée dans les notes aux états financiers.

Pour les garanties, une provision est constituée lorsqu'il est établi qu'une perte est probable et que le montant de la provision est estimé en tenant compte de la nature de la garantie, de l'expérience en matière de pertes et des conditions actuelles. La provision est réexaminée en permanence et les modifications de la provision sont comptabilisées en charges dans l'année où elles sont connues.

j. **Incertitude relative à la mesure**

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique, la conjoncture économique générale et rendent compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les éléments les plus importants pour lesquels des estimations sont utilisées sont les passifs éventuels, les passifs environnementaux, le passif au titre des avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des actifs immobilisés (à énumérer le cas échéant). Les résultats réels pourraient différer de manière significative de ceux estimés. Les estimations de la direction sont examinées régulièrement et, si des modifications s'imposent, elles sont indiquées dans les états financiers de l'année où elles sont connues.

### 3. Autorisations parlementaires

L'Agence reçoit la majeure partie de son financement par le biais d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et la situation financière nette du ministère ainsi que dans l'état de la situation financière d'une année peuvent être financés par des autorisations parlementaires au cours d'années antérieures, actuelles ou futures. En conséquence, les résultats nets des opérations de l'Agence pour l'année sont différents selon qu'ils sont calculés sur la base du financement public ou sur la base de la comptabilité d'exercice. Les différences sont réconciliées dans les tableaux suivants :

#### a) Rapprochement du coût d'exploitation net et des autorisations de l'exercice utilisées :

	2023	2022
	(en dollars)	
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts gouvernementaux	78 560 443	78 097 732
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les autorisations :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(8 140 092)	(8 209 147)
Amortissement des immobilisations corporelles	(280 186)	(272 382)
Revenus non disponibles pour dépenser	700 917	520 205
Remboursements de dépenses d'exercices antérieurs	308 483	277 338
Ajustements des comptes créditeurs des exercices antérieurs à la fin de l'exercice	527 729	226 215
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	477 789	715 313
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	13 994	461 203



	2023	2022
	(en dollars)	
Autres transferts d'actif et de passif (vers)/en provenance d'autres ministères	0	0
Acquisition d'immobilisations corporelles	336 401	184 259
<b>Autorisations de l'exercice en cours qui ont été utilisées</b>	<b>72 505 478</b>	<b>72 000 736</b>
Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.		

## b) Autorisations fournies et utilisées

	2023	2022
	(en dollars)	
Autorisations fournies		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	56 813 797	54 950 999
Crédit 5 – Subventions et contributions	16 303 903	22 022 274
Montants législatifs	6 150 300	6 154 149
Moins :		
Fonds inutilisé : Fonctionnement	(6 762 522)	(11 126 686)
<b>Autorisations de l'exercice en cours qui ont été utilisées</b>	<b>72 505 478</b>	<b>72 000 736</b>
Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.		

## 4. Comptes créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente en détail les comptes créditeurs et les charges à payer de l'Agence :

	2023	2022
	(en dollars)	
Comptes créditeurs – autres ministères et organismes	340 934	461 056
Comptes créditeurs – parties externes	3 629 300	6 386 565
Total des comptes créditeurs	3 970 234	6 847 621
Charges à payer	2 966 750	2 760 983
<b>Total des comptes créditeurs et des charges à payer</b>	<b>6 936 984</b>	<b>9 608 604</b>
Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.		

## 5. Avantages sociaux futurs

### a) Prestation de retraite

Les employés de l'Agence participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime ») qui est parrainé et administré par le gouvernement. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 3 ans à un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées sur l'inflation.

Les employés et l'Agence contribuent tous deux au coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été divisés en deux groupes – le groupe 1 concerne les membres du régime existants au 31 décembre 2012 et le groupe 2 concerne les membres ayant rejoint le régime à partir du 1er janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

Les dépenses pour 2022-2023 s'élèvent à 4 017 991 \$ (4 157 743 \$ en 2021-2022). Pour les membres du groupe 1, la dépense représente environ 1,02 fois (1,01 fois en 2021-2022) les





cotisations salariales, et pour les membres du groupe 2, environ 1,00 (1,00 fois en 2021-2022) les cotisations salariales.

La responsabilité de l'Agence à l'égard du régime se limite à ses cotisations. Les excédents ou déficits actuariels sont comptabilisés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en tant que promoteur du régime.

## b) Indemnités de départ

Les indemnités de départ accordées aux employés de l'Agence étaient auparavant basées sur l'admissibilité de l'employé, ses années de service et son salaire au moment de la cessation d'emploi. Toutefois, depuis 2011, le cumul des indemnités de départ volontaire a progressivement cessé pour la quasi-totalité des salariés. Les employés soumis à ces changements ont eu la possibilité de se faire payer la valeur totale ou partielle des prestations acquises à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante des prestations au moment de leur départ de la fonction publique. Au 31 mars 2020, tous les règlements en vue d'un encaissement immédiat ont été effectués. Les indemnités de départ ne sont pas financées et, par conséquent, l'obligation en cours sera payée à partir d'autorisations futures.

L'évolution des obligations au cours de l'année est la suivante :

	2023	2022
	(en dollars)	
<b>Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice</b>	<b>1 028 113</b>	<b>1 489 316</b>
Charges (ajustement) de l'exercice	(11 481)	(397 075)
Prestations versées pendant l'exercice	(2 513)	(64 128)
<b>Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice</b>	<b>1 014 119</b>	<b>1 028 113</b>
Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.		

---

## 6. Comptes débiteurs et avances

Le tableau ci-dessous présente des détails sur les comptes débiteurs et les avances de l'Agence :

	2023	2022
	(en dollars)	
Comptes débiteurs – Autres ministères et agences	199 974	649 022
Comptes débiteurs – Débiteurs externes	2 044 132	1 455 061
Avances aux employés	21 120	21 061
Sous-total	2 265 226	2 125 144
Provision pour créances douteuses (débiteurs externes)	(1 114 164)	(208 283)
<b>Comptes débiteurs bruts</b>	<b>1 151 062</b>	<b>1 916 861</b>
Comptes débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(494 797)	(675 108)
<b>Total des comptes débiteurs et avances</b>	<b>656 265</b>	<b>1 241 753</b>
Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.		

## 7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation :

Catégorie d'actifs	Période d'amortissement
Autres équipements (y compris le mobilier)	10 ans
Logiciels	4 ans
Machines et équipements	3 ans

Les immobilisations en cours de construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

<b>Coût</b>					
<b>Catégorie d'immobilisations</b>	<b>Ouverture Solde</b>	<b>Approvisionnement</b>	<b>Ajustements</b>	<b>Aliénations et radiations</b>	<b>Clôture Solde</b>
	<b>(en dollars)</b>				
Machinerie et équipement	385 428	0	0	0	385 428
Autre équipement (y compris le mobilier)	32 248	0	0	0	32 248
Logiciels	1 172 944	336 401	0	0	1 509 345
Actifs en construction	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 590 620</b>	<b>336 401</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 927 021</b>
Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.					
<b>Amortissement cumulé</b>					
<b>Catégorie d'immobilisations</b>	<b>Ouverture Solde</b>	<b>Amortissement</b>	<b>Ajustements</b>	<b>Aliénations et radiations</b>	<b>Clôture Solde</b>
	<b>(en dollars)</b>				
Machinerie et équipement	385 428	0	0	0	385 428

<b>Coût</b>					
<b>Catégorie d'immobilisations</b>	<b>Ouverture Solde</b>	<b>Approvisionnement</b>	<b>Ajustements</b>	<b>Aliénations et radiations</b>	<b>Clôture Solde</b>
	<b>(en dollars)</b>				
Autre équipement (y compris le mobilier)	32 248	0	0	0	32 248
Logiciels	520 442	280 186	0	0	800 628
Actifs en construction	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>938 118</b>	<b>28 186</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 218 304</b>
Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.					
<b>Valeur comptable nette</b>					
<b>Catégorie d'immobilisations</b>	<b>2023</b>		<b>2022</b>		
	<b>(en dollars)</b>				
Machinerie et équipement	0		0		
Autre équipement (y compris le mobilier)	0		0		
Logiciels	708 717		652 502		
Actifs en construction	0		0		
<b>Total</b>	<b>708 717</b>		<b>652 502</b>		
Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.					

## 8. Obligations contractuelles

La nature des activités de l'Agence peut donner lieu à d'importants contrats et obligations pluriannuels en vertu desquels l'Agence sera tenue d'effectuer des paiements futurs afin de mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert ou lorsque les services/biens seront reçus. Les obligations contractuelles importantes qui peuvent être raisonnablement estimées se résument comme suit :

	2024	2025	2026	2027	2028 et années subséquentes	Total
	(en dollars)					
Paiements de transfert	22 448 569	10 961 617	2 554 824	1 658 000	405 000	38 028 010
Baux de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>22 448 569</b>	<b>10 961 617</b>	<b>2 554 824</b>	<b>1 658 000</b>	<b>405 000</b>	<b>38 028 010</b>
Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.						

## 9. Passifs éventuels

### a) Paiements de transfert

L'Agence prévoit d'honorer tous les engagements à court terme relatifs aux paiements de transfert. Toutefois, un changement dans les conditions économiques pourrait entraîner la reprise de plusieurs évaluations environnementales actuellement en suspens ainsi que de nouvelles évaluations, ce qui pourrait augmenter la demande de paiements de transfert. L'Agence demandera au gouvernement du Canada, par l'intermédiaire des agences centrales, de l'aider à couvrir tout déficit de financement éventuel.

### b) Réclamations et litiges

L'Agence a fait l'objet de réclamations dans le cours normal de ses activités. Ces créances comprennent des éléments pour lesquels des montants sont réclamés et d'autres pour lesquels



aucun montant n'est spécifié. Bien que le montant total réclamé dans ces actions soit important, leur résultat n'est pas déterminable.

## 10. Transactions entre apparentés

L'Agence est liée, du fait de sa propriété commune, à tous les ministères, agences et sociétés d'État. Les parties liées comprennent également les personnes qui sont des membres du personnel de direction clé ou des membres de leur famille proche, ainsi que les entités contrôlées par un membre du personnel de direction clé ou un membre de sa famille proche, ou sous le contrôle partagé de l'un d'eux.

L'Agence effectue des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités et dans des conditions commerciales normales.

L'Agence obtient également certains services financiers, de gestion du matériel, d'informatique et de rémunération et avantages sociaux dans le cadre d'un accord de services partagés avec Environnement et Changement climatique Canada.

### a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'année, l'Agence a reçu des services gratuits de la part de certains organismes de services communs, en ce qui concerne les locaux, les services juridiques, et la contribution de l'employeur aux régimes d'assurance maladie et d'assurance dentaire. Ces services gratuits ont été comptabilisés à leur valeur comptable dans l'état des opérations et de la situation financière nette de l'Agence comme suit :

	2023	2022
	(en dollars)	
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	3 790 554	3 941 259
Installations	3 527 153	3 465 097
Services juridiques	822 385	802 791
<b>Total</b>	<b>8 140 092</b>	<b>8 209 147</b>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives dans un souci d'efficacité, de rentabilité et de mise en œuvre économique des programmes destinés au public. Par conséquent, le gouvernement utilise des organismes centraux et des organisations de services communs afin qu'un département fournisse gratuitement des services à tous les autres



départements et agences. Les coûts de ces services, tels que les services de paie et d'émission de chèques fournis par Services publics et Approvisionnement Canada et les services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des opérations et de la situation financière nette de l'Agence.

## b) Autres transactions avec d'autres ministères et organismes

	2023	2022
	(en dollars)	
Comptes débiteurs	199 974	649 022
Comptes créditeurs	340 934	461 056
Charges	3 175 214	2 943 896
Revenus	0	0

Les dépenses et les recettes mentionnées au point (b) excluent les services communs fournis gratuitement, qui sont déjà mentionnés au point (a).  
Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

## 11. Informations sectorielles

La présentation par segment est basée sur la responsabilité principale du ministère. La présentation par secteur est basée sur les mêmes méthodes comptables que celles décrites dans le résumé des principales méthodes comptables de la note 2. Le tableau suivant présente les dépenses encourues et les recettes générées pour les principales responsabilités essentielles, par principal objet de dépense et par principal type de recette. Les résultats sectoriels pour la période sont les suivants :



	<b>Relations autochtones et d'engagement</b>	<b>Évaluation administrative, conduite et surveillance</b>	<b>Services internes</b>	<b>2023 Total</b>	<b>2022 Total</b>
	<b>(en dollars)</b>				
<b>Paiements de transfert</b>					
Groupes autochtones	6 881 011	6 027 623	0	12 908 634	14 749 324
Inconnus	216 983	529 423	0	746 406	314 819
Organismes sans but lucratif	345 661	243 471	0	589 132	1 305 251
Autres ordres de gouvernement	0	345 500	0	345 500	345 500
Organisations internationales	95 688	5 000	0	100 688	300 401
<b>Total des paiements de transfert</b>	<b>7 539 343</b>	<b>7 151 017</b>	<b>0</b>	<b>14 690 360</b>	<b>17 015 295</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>					
Salaires et avantages sociaux	2 680 366	42 049 932	7 713 728	52 444 026	51 754 616
Services professionnels et spéciaux	147 623	4 491 331	2 356 305	6 995 259	7 690 704
Installations	892 060	2 655 802	0	3 547 862	3 471 882
Voyages et réinstallation	187 287	617 076	107 523	911 886	149 669
Renseignements	250	442 681	2 400	445 331	341 495





	<b>Relations autochtones et d'engagement</b>	<b>Évaluation administrative, conduite et surveillance</b>	<b>Services internes</b>	<b>2023 Total</b>	<b>2022 Total</b>
	<b>(en dollars)</b>				
Mobilier et matériel	2 574	860 261	660 761	1 523 595	438 843
Télécommunications	0	23 125	98 564	121 689	257 075
Acquisition de machines et d'équipements, y compris des pièces et des outils consommables	0	0	0	0	0
Services publics fournitures et approvisionnements	4 392	63 476	49 564	117 432	89 133
Frais postaux	204	3 246	22 028	25 478	16 806
Réparations et entretien	0	5 297	21 423	26 720	18 454
Amortissement	0	0	280 186	280 186	272 381
Autres	0	21 100	378 994	400 093	6 332
Total des charges de fonctionnement	3 914 756	51 233 327	11 691 475	66 839 558	64 507 389
Total des dépenses	11 454 099	58 384 344	11 691 475	81 529 918	81 522 684
<b>Revenus</b>					
Services d'évaluation environnementale et de formation	0	2 128 592	4 555	2 133 148	2 268 029



	<b>Relations autochtones et d'engagement</b>	<b>Évaluation administrative, conduite et surveillance</b>	<b>Services internes</b>	<b>2023 Total</b>	<b>2022 Total</b>
	<b>(en dollars)</b>				
Revenus divers	381 232	362 626	92 469	836 327	1 156 923
Total des revenus	381 232	2 491 218	97 024	2 969 475	3 424 953
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts</b>	<b>11 072 867</b>	<b>55 893 126</b>	<b>11 594 451</b>	<b>78 560 443</b>	<b>78 097 732</b>
Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.					